Québec

# Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS

## LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC MET EN PLACE UN ENSEMBLE DE MESURES POUR LUTTER CONTRE LES FRAUDES FINANCIÈRES, LA MALVERSATION ET LA CORRUPTION

**Montréal, le 13 septembre 2009** – Le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis et la ministre de la Justice, M^me^ Kathleen Weil, ont dévoilé aujourd'hui de nouvelles mesures afin d'intensifier la lutte contre les fraudes financières, la malversation et la corruption. Les ministres étaient accompagnés lors de cette annonce du président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, M. Jean St-Gelais, et du Directeur général de la Sûreté du Québec, M. Richard Deschesnes.

Ces mesures permettront :

- d'augmenter les ressources dédiées à la répression;
- d'améliorer le dépistage des personnes et des entreprises qui offrent illégalement des produits d'investissement;
- de rechercher des peines plus dissuasives;
- d'intensifier les efforts d'information et d'éducation des investisseurs.

« D'honnêtes citoyens, et trop souvent des personnes âgées et des retraités, voient s'envoler en fumée les épargnes de toute une vie à cause de criminels à cravate », a affirmé le ministre Bachand. « Nous ne pouvons rester impassibles devant les drames causés aux individus par les crimes à caractère économique. »

Le ministre des Finances a d'abord tenu à souligner que, depuis 2005, le gouvernement a agi rapidement et avec détermination afin d'implanter des mesures concrètes visant à combattre les fraudes.

Notamment, l'Assemblée nationale a tenu en 2007 une Commission des finances publiques sur la protection des épargnants, laquelle a conduit à l'adoption d'un projet de loi portant particulièrement sur le renforcement des pouvoirs de surveillance et de poursuites de l'Autorité des marchés financiers. Deux autres projets de loi ont également été adoptés pour protéger les épargnants.

De plus, d'importantes ressources additionnelles ont été consenties à l'AMF, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'enquêteurs affectés aux équipes responsables de la détection des crimes et de l'application des lois. Les ressources professionnelles de ces équipes sont passées de 47 à 112 personnes, ce qui s'est traduit par une réduction du délai moyen d'enquête de 4 ans à 12 mois.

Le ministre des Finances considère toutefois que malgré ces actions significatives, il s'imposait d'en faire davantage.

**Équipe mixte de lutte contre le crime économique**

C'est dans cette perspective que le ministre Dupuis annonce aujourd'hui la création d'une toute nouvelle équipe mixte qui aura pour mission d'enquêter sur toute forme de malversation et de corruption concernant les institutions publiques au Québec. Elle sera composée de 17 enquêteurs de la Sûreté du Québec qui travailleront de pair avec des procureurs rattachés au Directeur des poursuites criminelles et pénales ainsi qu'avec des experts du ministère du Revenu, du ministère des Transports et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

« Les crimes économiques sont complexes. En partageant nos informations et nos compétences, nous pouvons effectuer des enquêtes plus efficaces pour poursuivre ces criminels. Aujourd'hui, nous lançons un message clair aux fraudeurs et à tous ceux qui seraient tentés de les imiter », a noté le ministre Dupuis.

**Six enquêteurs spécialisés de la Sûreté du Québec pour combattre les fraudes financières**

Également, la Sûreté du Québec crée une équipe de six enquêteurs spécialisés qui travaillera étroitement avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales et sous la coordination de l'Autorité des marchés financiers pour combattre spécifiquement les fraudes financières.

La mise en place de cette équipe mixte s'inscrit dans la foulée de l'excellente collaboration qui prévaut déjà entre les divers corps policiers et l'Autorité des marchés financiers.

En effet, depuis le 1er mai 2009, un centre d'intelligence composé de représentants de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie Royale du Canada et de l'Autorité est déjà à pied d'œuvre pour faciliter la mise en commun des connaissances et l'échange d'information afin d'identifier des situations ou des individus à risque.

**Cybersurveillance pour un meilleur dépistage des individus qui offrent illégalement des produits financiers**

Le ministre des Finances a présenté une nouvelle mesure que l'Autorité entend mettre en œuvre pour dépister les individus et les entreprises qui offrent illégalement des produits d'investissement.

À cette fin, l'Autorité a fait l'acquisition d'un logiciel permettant d'effectuer des recherches simultanées sur 125 sites (moteurs de recherches, Pages Jaunes, Registre des entreprises, journaux, etc.) renforçant ainsi considérablement sa stratégie de prévention et de détection d'activités économiques illégales.

**Information et sensibilisation accrue des investisseurs**
Le ministre Bachand a également fait état des mesures que l'Autorité des marchés financiers mettra en œuvre afin de bonifier l'information et la sensibilisation des investisseurs.

Ainsi, l'Autorité intensifiera ses efforts d'information auprès de clientèles plus vulnérables, notamment les retraités et les préretraités en s'associant, entre autres, avec les ordres professionnels et divers autres intervenants, par exemple les notaires et les banquiers, qui servent ces clientèles. Une campagne média majeure sera mise en œuvre à l'automne afin de sensibiliser les investisseurs aux risques de fraudes et aux moyens de les prévenir. À cet effet, le ministre des Finances a toutefois tenu à souligner que la vigilance des investisseurs demeurera toujours le meilleur outil pour dépister et éviter les fraudes.

Ayant fait état des nouvelles mesures mises en place par l'Autorité, le ministre Bachand a souligné le fait que l'AMF est le seul organisme de règlementation des marchés financiers au Canada à avoir une surintendance exclusivement vouée à l'assistance aux consommateurs. Cette surintendance est notamment responsable d'un centre de renseignement et de traitement de plaintes, de la production d'outils éducatifs et de la réalisation de campagnes de sensibilisation.

**Des peines plus sévères**
La ministre de la Justice, M$^{me}$ Kathleen Weil, a pour sa part souligné « que le gouvernement du Québec considère que les crimes à caractère économique sont graves, qu'ils ont des impacts sérieux, et c'est pourquoi il souhaite que ceux-ci soient sanctionnés plus sévèrement ».

Rappelant que le droit criminel relève du gouvernement fédéral et que c'est à celui-ci que toute demande de réforme de la détermination de la peine et de son application doit être formulée, M$^{me}$ Weil a clairement exprimé la volonté du Québec que soient modifiés le Code criminel et la loi relative aux libérations conditionnelles. À cette fin, elle a demandé que ces questions soient soulevées à l'occasion de la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Justice qui aura lieu à la fin d'octobre et a transmis ce matin une lettre à son homologue fédéral détaillant ses recommandations.

Ainsi, elle propose des modifications législatives visant à faciliter la confiscation des produits de la criminalité dans le cas de fraudes et autres crimes économiques comme c'est déjà le cas pour certaines infractions graves de criminalité organisée.

Elle propose aussi de rehausser les peines de certains crimes de nature économique, comme, par exemple, le blanchiment d'argent. Elle demandera aussi une modification à la loi relative aux libérations conditionnelles visant à revoir la règle voulant qu'un accusé puisse automatiquement bénéficier d'une remise en liberté après avoir purgé le 1/6 de sa peine dans le cas de crimes non violents afin d'exclure de son application certains types de fraudes financières.

**Aide aux victimes**
Les ministres ont rappelé que le gouvernement du Québec a récemment mis en place de nombreuses autres mesures destinées à aider les victimes de fraudes financières. Ainsi, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale offre un accès à des liquidités d'urgence aux victimes dans le dénuement afin de leur permettre de pouvoir défrayer le coût de nécessités comme le logement et la nourriture.

Les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (les CAVAC) offrent un soutien psychologique aux victimes. Et le ministère du Revenu s'est doté d'une équipe spéciale afin d'examiner de façon prioritaire le dossier des personnes qui auraient payé des impôts sur de faux rendements, comme c'est le cas, par exemple, de nombreuses victimes de fraudes financières.

« Les mesures annoncées aujourd'hui démontrent la ferme volonté du gouvernement du Québec de lutter contre les crimes économiques et d'assurer la meilleure protection possible des épargnants », a dit le ministre Bachand.

Le ministre des Finances a toutefois tenu à rappeler que la très vaste majorité des centaines de milliers de transactions réalisées chaque jour sur les marchés financiers québécois s'effectuent dans le respect des règles et mettent en présence des conseillers honnêtes et compétents. « Les cas de fraude ne représentent qu'une infime partie des transactions. Globalement, les citoyens peuvent avoir confiance dans le fonctionnement des marchés », a conclu le ministre.

- 30 -

**Sources :** Catherine Poulin
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
et ministre responsable de la région de Montréal
418 575-2618

Sarah Pilote-Henry
Attachée de presse
Cabinet du ministre de la Sécurité publique
418 254-7545

Philippe Archambault
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de la Justice
514 594-1126